

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque
--- -

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230725AR144NB

Arrêté portant autorisation d'occupation du Domaine Public - Rue de la Libération à Hond schoote.

Le Maire d'Hondschoote,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté Municipal en date du 3 Novembre 1950 approuvé par Monsieur le Préfet du Nord le 27 Août 1951 portant réglementation de la voirie,

Considérant qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité potentielle des lieux, d'interdire l'accès au trottoir le long de la maison sis 89 Rue de la Libération,

ARRETE

Article 1° Il est strictement interdit à toute personne d'emprunter le trottoir le long du n°89 rue de la Libération, du Mardi 25 Juillet 2023 au Mercredi 1^{er} Novembre 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des barrières et des panneaux.

Article 3° : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Les Services Municipaux, pour information et exécution,

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. Jean-Marie PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, 25 JUILLET 2023

 **Le Maire d'Hondschoote**
H. SAISON